

# PROCÈS-VERBAL DE MESURAGE ET DE DIVISION

PROVINCE DE HAINAUT

ANDERLUES 1<sup>RE</sup> DIVISION CADASTRÉ OU L'AYANT ÉTÉ SECTION A - 253T

L'an deux mil vingt-et-un, le trois du mois de mai,

Je soussigné,

géomètre-expert, assermenté par le Tribunal de Première Instance de Mons, inscrit auprès du Conseil fédéral des géomètres-experts sous le numéro geo 16/1370, établi à la

Agissant à la requête de :

Ayant pour mission de :

Procéder à la délimitation, au calcul de la superficie et à la division de la parcelle sise à  
Cadastrée ou l'ayant été Section A - 253T.

#### Déclare :

- Avoir examiné les plans et documents cadastraux relatifs au bien concerné.
- Avoir procédé au mesurage de ladite propriété et avoir délimité de commun accord la parcelle afin de former une nouvelle limite entre propriétés.
- Avoir tenu compte du plan du géomètre \_\_\_\_\_ annexé à un acte du notaire \_\_\_\_\_ en date du 10/10/1979.
- Avoir tenu compte du plan du géomètre \_\_\_\_\_ daté du 27/05/1988 et enregistré dans la base de données de l'AGDP sous le numéro 56001-2109 pour les points 2-3.
- Avoir réparti la parcelle en différents lots, à la demande des parties, comme suit :

Lot 1 Section A - 253T pie circonscrit par les points 6,7,8,10,11 sous teinte verte présentant une contenance de 32Ca.  
TRENTE DEUX CENTIARES

Lot 2 Section A - 253T pie, solde de propriété non entièrement mesuré.

#### Remarque :

Les limites sont fixées suivant les présomptions d'usage et sous réserve des droits des propriétaires voisins. Seule une procédure de bornage contradictoire permettrait de lever les éventuelles ambiguïtés.

Ce plan est enregistré par l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale dans la base de données des plans de délimitation sous le numéro de référence : 56001-10526

Les parties marquent leur accord « ne varietur » sur les délimitations et superficies reprises sur le présent document.

Ma mission étant terminée, je clos et signe le procès-verbal de mesurage et de division à la date susmentionnée.

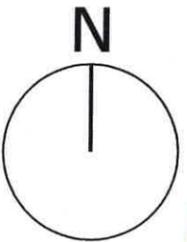
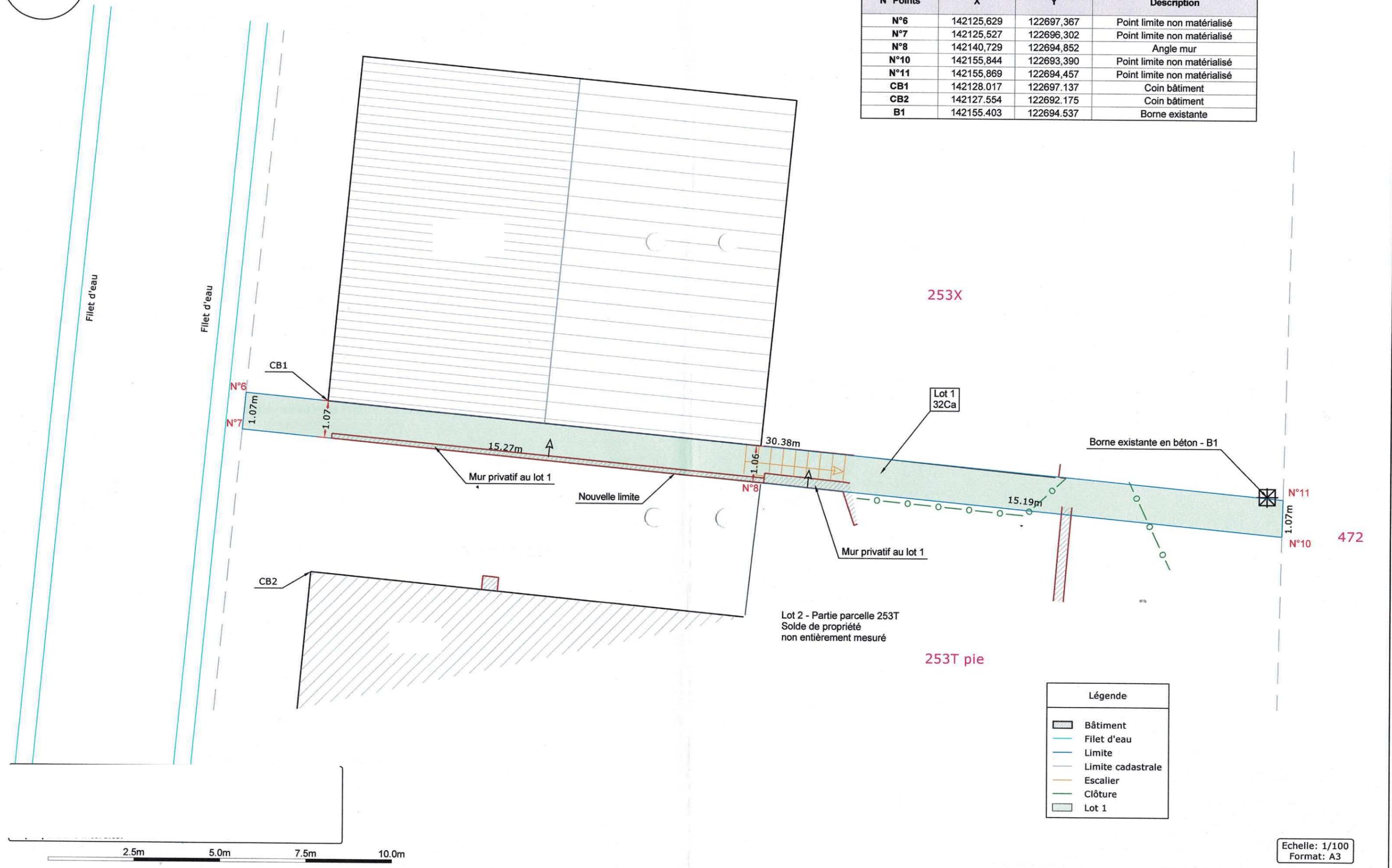
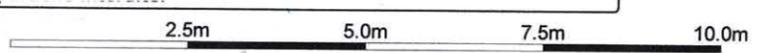


Tableau coordonnées - Lambert 72			
N° Points	X	Y	Description
N°6	142125,629	122697,367	Point limite non matérialisé
N°7	142125,527	122696,302	Point limite non matérialisé
N°8	142140,729	122694,852	Angle mur
N°10	142155,844	122693,390	Point limite non matérialisé
N°11	142155,869	122694,457	Point limite non matérialisé
CB1	142128,017	122697,137	Coin bâtiment
CB2	142127,554	122692,175	Coin bâtiment
B1	142155,403	122694,537	Borne existante



Légende	
	Bâtiment
	Filet d'eau
	Limite
	Limite cadastrale
	Escalier
	Clôture
	Lot 1



Echelle: 1/100  
Format: A3

